

DECISION N° 7/2025**DECISION
PRISE PAR MADAME LE MAIRE PAR DELEGATION
MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ANCIENNE CANTINE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,
VU la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération en date du
15 juin 2020,

Madame La Maire de la commune de Marssac sur Tarn décide d'attribuer le marché de travaux par lots
dans les conditions suivantes :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT
Lot 1	GROS ŒUVRE	PROBAT CONSTRUCITON SCOPARL	25 000.00 €
Lot 2	MENUISERIES EXTERIEURES	RAMBAUD SARL	11 767.00 €
Lot 3	PLATRIERIE - FAUX PLAFONDS	PMA SARL	20 370.63 €
Lot 4	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIES THERON SAS	7 914.11 €
Lot 5	PEINTURE	TALAZAC SARL	6 200.00 €
Lot 6	CARRELAGE	AGC SARL	11 670.00 €
Lot 7	SOLS SOUPLES	TALAZAC SARL	14 549.70 €
Lot 8	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	A2C EURL	57 153.36 €
Lot 9	ELECTRICITE	BOUAT SAS	28 766.15 €
		TOTAL HT	183 390.95 €

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont
ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Marssac sur Tarn, le 03 juillet 2025

Madame Le Maire



Anne-Marie ROSÉ

Madame Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.